

**Province de Québec**  
**Municipalité de Chartierville**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la municipalité de Chartierville le lundi 3 février 2025 à la salle communautaire de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire M. Denis Dion.

**1. Ouverture de la séance :**

Le maire M. Denis Dion constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents :

M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2  
M. Jean Bellehumeur, conseiller poste #3  
M. Frédéric Landry, conseiller poste #4  
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5  
Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #6

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

Sont absents :

Mme Joane Dubé, conseillère poste #1

**2. Adoption de l'ordre du jour :**

**25-4244**

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2025 et de la séance extraordinaire du 13 novembre 2024.
5. Adoption des revenus & dépenses.
6. Rapport du Maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :
  - 8.1 Amélioration du déploiement de la couverture cellulaire.
  - 8.2 Vision stratégique MRC HSF.
  - 8.3 Renouvellement droits de passage Club motoneigistes.
  - 8.4 Don ancienne cabane des patineurs.
  - 8.5 Déneigement centre communautaire et AEU.
  - 8.6 Conditions et frais de location du local de l'Âge d'Or.
  - 8.7 PAVL 2024.
  - 8.8 Modification politique des immobilisations.
  - 8.9 Ombrière FRR 2.
  - 8.10 Achat équipement bâtiment des loisirs/patineurs FRR2.
  - 8.11 Réparation pompe AEU.
  - 8.12 Demande d'autorisation MTQ défilé 155e.
  - 8.13 Politique SST
  - 8.14 Don congélateur Cœur sur la main.
  - 8.15 3e radars pédagogiques PAFFSR.
  - 8.16 Contrat COGECO
  - 8.17 Activités Relâche et Souper Cabane à sucre comité des loisirs.
  - 8.18 Comité Halte Routière
9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

**3. Période de questions portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

**4. Adoption du procès-verbal :**

**25-4245**

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2025 et de la séance extraordinaire du 13 novembre 2024.

25-4246

**5. Adoption des revenus & dépenses :**

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Jean Bellehumeur et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025 pour un total des dépenses d'une somme de 130 022,70 \$ et un total des revenus d'une somme de 27 907,28 \$.

**6. Rapport du Maire :**

M. Denis Dion explique les différentes dépenses faites pour le programme FRR volet 2 pour le projet du bâtiment des loisirs/patineurs et du projet de l'ameublement du parc. Il informe que le programme Fond Régions et Ruralité sera de retour pour un autre 5 ans. Finalement, M. Dion informe que le règlement 2024-07 règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 102-2001 afin de réduire la largeur de l'emprise d'une rue a été déclaré conforme par la MRC du Haut-Saint-François et sera en vigueur dès la réception et la publication du certificat de conformité.

**7. Rapport des comités ad hoc :**

M. Jean Bellehumeur informe qu'il ne reste qu'à signer et compléter des ententes d'entraide afin de compléter la mise en fonction de la Régie Incendie des Sommets. Concernant la phase deux du projet Vélos Eldorado, les sentiers balisés devraient être approuvés par le Ministère sous peu et les appels d'offres lancées en mars pour débiter les travaux de construction aux printemps.

Mme Lise Bellehumeur informe que les activités pour la journée Relâche ton fou du 1<sup>er</sup> mars sont confirmées, ainsi que le retour du Souper Cabane à sucre pour le samedi 29 mars 2025.

M. Claude Sévigny explique pourquoi le comité loisirs a choisi la date du 1<sup>er</sup> mars pour la journée Relâche ton fou et qu'une randonnée sera organisé avec Les Sentiers Frontaliers au sentier du Ruisseau Mining.

M. Frédéric Landry informe de la formation d'un comité pour l'aménagement (panneaux d'interprétation) de la Hale Routière.

**8. Informations, correspondances et demandes diverses :**

*8.1 Amélioration du déploiement de la couverture cellulaire.*

25-4247

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la

construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Adopté à l'unanimité

#### *8.2 Vision stratégique MRC HSF.*

**25-4248**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signifié à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, par sa résolution numéro 2024-02-539 adoptée le 21 février 2024, son intention d'entreprendre le processus de révision de son SAD;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1) [ci-après citée, la Loi] la MRC est tenue de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'énoncé a été adopté le 16 octobre 2024 par la résolution 2024-10-720;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 2.6 de la Loi, la MRC a transmis aux municipalités de son territoire le projet d'énoncé;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 2.7 et 2.20 de la Loi, les municipalités disposent d'un délai de 120 jours afin de transmettre à la MRC leurs commentaires par rapport au projet d'énoncé;

CONSIDÉRANT QUE dans une optique de démarche concertée, la MRC trouve important que la municipalité se prononce sur ce projet d'énoncé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a également présenté le projet d'énoncé à sa population (7 novembre) ainsi qu'aux organismes partenaires du territoire (24 octobre) et que ces derniers ont eu l'opportunité d'apporter leurs commentaires lors de ces présentations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que la démarche de consultations réalisée par la MRC auprès de la collectivité ainsi que le projet d'énoncé qui en résulte a permis de bien définir les enjeux à venir;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'énoncé tient compte des préoccupations et des valeurs émises par la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'énoncé proposé définit un langage rassembleur pour le développement culturel, économique, social et environnemental de la collectivité et qu'à cet effet, la municipalité adhère aux grands principes faisant partie prenante de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Simon Lafrenière et l'appui de M. Claude Sévigny, IL EST RÉSOLU par le Conseil de la municipalité de Chartierville :

Que la municipalité est en accord avec le projet d'énoncé de vision stratégique de la MRC.

Adopté à l'unanimité

### *8.3 Renouvellement droits de passage Club motoneigistes.*

**25-4249**

ATTENDU QUE le Club de motoneigistes des Monts Appalaches présente une demande de droit de passage pour la saison 2024-2025 sur :

1. Chemin Saint-Paul, sur le chemin du poste de traitement des eaux usées sur une longueur d'environ 30 mètres et traverse du rang Saint-Paul à la sortie du village chez Frédéric Landry à Jacques Gendron ;
2. Rang 10, du terrain appartenant à M. *Christophe Auger* jusqu'à la limite des municipalités de Chartierville et Notre Dame des Bois (demande temporaire pour la 2e saison en attendant la relocalisation du sentier partant du bout du rang Saint-Paul jusqu'au pied de la montagne de Marbre à Notre -Dame-des-Bois);
3. Route Verchères, sur une longueur d'environ 250 mètres à partir du lot de la Domtar jusqu'à la limite de l'entretien d'hiver sur le lot des frères Labranche à Saint-Isidore de Clifton;

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Chartierville accorde au Club de motoneigistes des Monts Appalaches la permission de circuler sur les voies publiques précédemment nommées pour la saison 2024-2025;

QUE le Club de motoneigistes des Monts Appalaches continue à maintenir, à ses frais, une signalisation adéquate et que tous les règlements de circulation et de sécurité s'appliquant aux motoneiges doivent et devront être respectés, ainsi que les limites de vitesse déjà en place.

Adopté à l'unanimité

### *8.4 Don ancienne cabane des patineurs.*

**25-4250**

Attendu que la municipalité s'est dotée d'un nouveau bâtiment des loisirs, aillant comme usage, entres autres, d'accueillir les patineurs;

Attendu que la «cabane des patineurs» avait été donnée par le Club de motoneige par l'entremise de Pierre Grégoire;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

Que le conseil municipal de Chartierville fait don à son tour de la «cabane des patineur» à Pierre Grégoire/Club de motoneige.

Adopté à l'unanimité

### *8.5 Déneigement centre communautaire et AEU.*

**25-4251**

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Lise Bellehumeur d'accepter la tarification de de M. Patrick Goyette pour le déneigement du

centre communautaire et des stations de pompage du système d'assainissement des eaux usées :

- Patinoire : 35 \$
- Station Saint-Paul : 90 \$
- Station Saint-Paul jusqu'au point d'échantillonnage : 100 \$
- Station Saint-Hyacinthe et du Couvent : 30 \$
- Centre communautaire : 125 \$
- Entrée : 35 \$

Adopté à l'unanimité

**25-4252**

*8.6 Conditions et frais de location du local de l'Âge d'Or.*

Attendu que le Club de l'Âge d'or n'est plus responsable du local dit de l'Âge d'or;

Attendu que la municipalité sera en charge des locations du local;

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry

Que le conseil municipal affecte les mêmes conditions de location que ses autres salles et un frais de location de 100 \$.

Adopté à l'unanimité

**25-4253**

*8.7 PAVL 2024.*

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 126 536 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Claude Sévigny, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Chartierville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité

**25-4254**

*8.8 Modification politique des immobilisations.*

Attendu la politique d'immobilisation et d'amortissement adopté par la résolution 21-3443;

Attendu que le conseil municipal juge opportun de réviser la dite politique au point 3. Principes généraux;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

Que le conseil municipal de Chartierville réviser les montants minimums à capitaliser au point 3. Principes généraux tel qui suit :

Infrastructures	5 000 \$
Bâtiments	tous
Véhicules	tous
Ameublement et équipement de bureau	5 000 \$
Machinerie, outillage et équipement	5 000 \$
Terrains	tous
Autres	5 000 \$

Adopté à l'unanimité

**25-4255**

*8.9 Ombrière FRR 2.*

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Jean Bellehumeur d'accepter la soumission d'Ébénisterie Patrick Goyette pour la construction et l'installation d'une ombrière au coût de 6 200 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

**25-4256**

*8.10 Achat équipement bâtiment des loisirs/patineurs FRR2.*

Attendu que le conseil municipal a autorisé un projet pour l'achat d'ameublement et d'équipement pour le bâtiment des loisirs/patineurs;

Il est proposé Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry

Que le conseil autorise un budget de 18 478 \$ pour l'achat d'ameublement et d'équipement nécessaire au bon fonctionnement du bâtiment et de la patinoire.

Adopté à l'unanimité

**25-4257**

*8.11 Réparation pompe AEU.*

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry d'autoriser la réparation d'une pompe du système d'assainissement des eaux usées au coût de 1 026,60 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

**25-4258**

*8.12 Demande d'autorisation MTQ défilé 155e.*

Attendu que le comité du 155<sup>e</sup> souhaite organiser un défilé lors des festivités du 155<sup>e</sup> anniversaire de la première messe de Chartierville;

Attendu qu'une demande d'autorisation pour événement spéciaux doit être acheminée au Ministère des transports et de la Mobilité durable pour la fermeture de la route 257;

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny

Que le conseil municipal accorde leur autorisation pour la tenue d'un défilé le samedi 12 juillet 2025 lors des festivités du 155<sup>e</sup> et mandate la directrice générale et greffière trésorière à présenter et signer une demande de permis d'évènement spéciaux au Ministère des transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité

**25-4259**

*8.13 Politique SST*

Attendu que la municipalité de Chartierville est membre de la Mutuelle FQM SST;

Attendu que chaque membre doit adopter une politique en Santé et Sécurité au Travail (SST);

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Simon Lafrenière

Que le conseil municipal de Chartierville adopte le modèle de politique SST proposé par la Mutuelle FQM SST et Médial services conseils SST tel qui suit :

Politique sur la santé et la sécurité du travail

La municipalité de Chartierville, ci-après désigné l'organisation, considère que ses employés sont en droit de bénéficier d'un environnement de travail sain et sécuritaire. Dans cette perspective, la direction mise sur la prévention des accidents, des blessures et des maladies professionnelles afin de

favoriser leur mieux-être physique et psychologique. L'organisation désire prendre les mesures nécessaires et mettre ses intentions de l'avant quant à l'élimination à la source, si possible, des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique afin d'offrir à ses employés des conditions permettant une exécution sécuritaire du travail ainsi qu'un environnement sain. De plus, l'organisation entend intégrer les valeurs associées à la santé et à la sécurité au travail (SST) à tous les niveaux de l'entreprise, c'est-à-dire l'organisation même du travail, la gestion des ressources humaines, l'entretien des équipements, l'achat des matières et, enfin, les relations avec les sous-traitants.

Les employés de tous les niveaux, y compris la direction, sont responsables des initiatives de sécurité générale de l'organisation. La participation entière et active de tous les employés, tous les jours, est essentielle à la sécurité de tous dans le lieu de travail.

La direction encourage tous les employés à participer activement aux démarches en SST et s'engage à être à l'écoute des suggestions des employés.

L'organisation a pour objectif d'offrir un milieu de travail sans blessure et sans accident. Cet objectif peut être atteint grâce aux efforts soutenus et continus de tous en matière de sécurité.

Adopté à l'unanimité

**25-4260**

*8.14 Don congélateur Cœur sur la main.*

Attendu que le comité Cœur sur la main a présenté une demande au conseil municipal de Chartierville pour l'achat d'un nouveau congélateur;

Attendu que la municipalité possède plusieurs congélateurs;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

Que le conseil municipal de Chartierville fera don d'un des ses congélateurs au comité Cœur sur la main.

Adopté à l'unanimité

**25-4261**

*8.15 3e radars pédagogiques PAFFSR.*

Attendu que la municipalité de Chartierville s'est fait octroyer une aide financière pour l'achat de 2 radars pédagogiques par le PAFFSR;

Attendu que le montant accorder permet à la municipalité l'achat d'un 3<sup>e</sup> radars pédagogiques;

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

Que le conseil municipal de Chartierville accepte de faire l'achat d'un 3<sup>e</sup> radars pédagogiques et présenter la dépense au PAFFSR.

Adopté à l'unanimité

**25-4262**

*8.16 Contrat COGECO*

Attendu que la MRC du Haut-Saint-François procédera au démantèlement de sa fibre optique d'ici octobre 2025;

Attendu que la municipalité de Chartierville doit trouver un nouveau fournisseur pour son service internet;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

Que le conseil municipal de Chartierville accepte l'offre présenté par Cogeco connexion inc. pour le service d'internet Affaires – Ultra fibre 120 pour un terme de 36 mois au coût de 69,95 \$;

Que la date d'entrée en vigueur (2025) du service reste à confirmer.

Adopté à l'unanimité

**25-4263**

*8.17 Activités Relâche et Souper Cabane*

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Jean Bellehumeur d'accorder les budgets suivants au comité des Loisirs :

- Activités Relâche ton fou = 1 000 \$
- Souper Cabane à sucre = 1 858 \$

Adopté à l'unanimité

**25-4264**

*8.18 Comité Halte Routière*

Attendu que le conseil souhaite faire l'aménagement et l'installation de panneaux d'interprétation à la Halte Routière;

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Jean Bellehumeur

Que le conseil municipal de Chartierville autorise la formation d'un comité pour l'aménagement de la Halte routière et nomme les membres suivants :

1. M. Frédéric Landry, conseiller municipal
2. M. Claude Sévigny, conseiller municipal
3. M. Kenneth Cameron, citoyen de Chartierville

Adopté à l'unanimité

**9. Période de questions :**

La période de question ouvre à 19 h 41 :

1. Qu'est-ce qu'une ombrière?
2. Est-ce que la concordance des règlements avec la MRC du Haut-Saint-François est complétée?
3. En quoi nos règlements sont-ils modifiés avec la modification du plan de zonage (vert vs blanc)?
4. Pouvez-vous expliquer comment fonctionneront les ententes d'entraide du service incendie avec la création de la Régie incendie des Sommets?

La période de questions est close à 19 h 52.

**10. Affaires nouvelles :**

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

**25-4265**

**11. Levée de la séance :**

La séance est levée à 19 h 52 par M. Frédéric Landry.

Denis Dion  
Maire

Paméla Blais  
Directrice générale et greffière trésorière

